

## MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

### M.A.P.A.

**Maître d'ouvrage :**

Mairie de La Ciotat, Hôtel de Ville, Rond Point des Messageries Maritimes, 13600 La Ciotat

**Service gestionnaire :**

Bâtiment/Travaux neufs.

**Mode de passation :**

Marché à procédure adaptée selon article 28 du Code des Marchés Publics

**Objet du marché et caractéristiques principales :**

Réaménagement extérieur de l'entrée de l'hôtel de ville

**Durée du marché et délai d'exécution :**

Deux mois et demi (15 jours de préparation et 2 mois de chantier)

**Critères de choix (par ordre décroissant) :**

1 - Valeur technique au regard des références similaires et de la production d'un mémoire technique présentant l'entreprise et ses moyens ainsi qu'une note méthodologique.

2 - Prix

**Décomposition en lots et tranches :**

Lot N°1 : Installations portes automatiques

Lot N°2 : Gros-œuvre - Menuiserie bois - Serrurerie - Electricité

**Modalités d'obtention du dossier :**

En mairie à la Direction de la commande publique bureau 240, par demande écrite par fax uniquement au 04-42-08-88-49 ou à télécharger sur site internet de la ville : <http://www.la.ciotat.com/> rubrique marchés publics/travaux.

**Conditions de remise des offres:**

Par dépôt contre récépissé au secrétariat du service patrimoine, 1<sup>er</sup> étage, hôtel de ville, rond point des messageries maritimes, 13600 La Ciotat ou par lettre recommandée avec AR uniquement.

**Justifications à produire à l'appui des candidatures :**

Tous les renseignements et justifications conformes aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics.

Visite de chantier obligatoire. Prendre rendez-vous auprès de Mme. Pascale LAROUSSE-ROCQUEMONT (04-42-08-88-10).

**Renseignements d'ordre technique et/ou administratif :**

Technique : Mme. Pascale LAROUSSE-ROCQUEMONT (04-42-08-88-10) /Mr Daniel COMBO (04-42-08-88-00 poste 42 22) .

Administratif : Mme CANTAT (04-42-08-88-89).

**Date et heure limite de remise des offres :**

Le mardi 5 septembre 2006 à 16h.

**Date d'envoi de l'avis d'appel public à la publication :** le 13 juillet 2006

## REGLEMENT DE CONSULTATION

M.A.P.A.

**Maître d'ouvrage :**

Mairie de La Ciotat, Hôtel de Ville, Rond Point des Messageries Maritimes, 13600 La Ciotat

**Service gestionnaire :**

Bâtiment/Travaux neufs.

**Mode de passation :**

Marché à procédure adaptée selon article 28 du Code des Marchés Publics

**Objet du marché et caractéristiques principales :**

Réaménagement extérieur de l'entrée de l'hôtel de ville

**Durée du marché et délai d'exécution :**

Deux mois et demi (15 jours de préparation et 2 mois de chantier)

**Critères de choix (par ordre décroissant) :**

- 1 - Valeur technique au regard des références similaires et de la production d'un mémoire technique présentant l'entreprise et ses moyens ainsi qu'une note méthodologique.
- 2 - Prix

**Décomposition en lots et tranches :**

Lot N°1 : Installations portes automatiques

Lot N°2 : Gros-œuvre - Menuiserie bois - Serrurerie - Electricité

**Modalités d'obtention du dossier :**

En mairie à la Direction de la commande publique bureau 240, par demande écrite par fax uniquement au 04-42-08-88-49 ou à télécharger sur site internet de la ville : <http://www.la.ciotat.com/> rubrique marchés publics/travaux.

**Conditions de remise des offres:**

Par dépôt contre récépissé au secrétariat du service patrimoine, 1<sup>er</sup> étage, hôtel de ville, rond point des messageries maritimes, 13600 La Ciotat ou par lettre recommandée avec AR uniquement.

**Justifications à produire à l'appui des candidatures :**

Tous les renseignements et justifications conformes aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics.

Visite de chantier obligatoire. Prendre rendez-vous auprès de Mme. Pascale LAROUSSE-ROCQUEMONT (04-42-08-88-10).

**Renseignements d'ordre technique et/ou administratif :**

Technique : Mme. Pascale LAROUSSE-ROCQUEMONT (04-42-08-88-10) /Mr Daniel COMBO (04-42-08-88-00 poste 42 22) .

Administratif : Mme CANTAT (04-42-08-88-89).

**Date et heure limite de remise des offres :**

Le mardi 5 septembre 2006 à 16h.

**Date d'envoi de l'avis d'appel public à la publication :** le 13 juillet 2006



Personne publique, Commune de La Ciotat  
représentée par le Maire de La Ciotat

## **MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**

# **Réaménagement extérieur de l'entrée de l'Hôtel de Ville.**

## **CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES Valant acte d'engagement**

**Lot n°** .....

## **ARTICLE 1 - INTERVENANTS**

### **- Personne publique**

La Personne Publique est La Commune de la Ciotat, représentée par Monsieur le Maire de La Ciotat.

### **- Responsable du suivi de l'exécution du marché**

Le Maire de La Ciotat ou son délégué, responsable du suivi de l'exécution du marché, est désigné ci-après par le sigle "P.R.M."

### **- Titulaire**

L'entreprise signataire du marché et ses éventuels sous-traitants sont désignés ci-après par le "Titulaire".

## **ARTICLE 2 - DOCUMENTS CONTRACTUELS**

Les pièces constitutives du marché sont par ordre de priorité décroissante :

- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P), valant acte d'engagement
- la DPGF
- le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de travaux (C.C.A.G. - travaux.).

Le Titulaire ne pourra se prévaloir, dans l'exercice de sa mission, d'une quelconque ignorance des textes énumérés ci-dessus des lois, décrets, arrêtés, règlements, circulaires de tous les textes administratifs européens, nationaux ou locaux et, d'une manière générale, de tout texte et de toute la réglementation intéressant son activité pour l'exécution du présent marché.

## **ARTICLE 3 - MODE DE PASSATION DU MARCHE**

Le présent marché est passé selon un marché à procédure adaptée conformément à l'article 28 du CMP.

## **ARTICLE 4 - DUREE DU MARCHE**

Le présent marché prendra effet à la date de l'ordre de service de démarrage des travaux ; le délai d'exécution de travaux est fixé à 2 mois et demi y compris période de préparation de 15 jours.

## **ARTICLE 5 - OBJET ET FORME DU MARCHE**

Les stipulations du présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) concernent des travaux d'aménagement extérieurs de l'entrée de l'Hôtel de Ville, rond point des messageries maritimes à la Ciotat.

Ces travaux sont détaillés dans la DPGF annexée au présent document.

### **Le marché est composé de 2 lots :**

- lot 1 : fourniture et pose des portes automatiques.
- lot 2 : Gros œuvre – menuiseries bois – serrurerie – électricité.

## **ARTICLE 6 - MODALITES D'EXECUTION DU MARCHE**

### **6.1 - DELAIS D'EXECUTION**

Le titulaire dispose d'un délai de 2 mois et demi à compter de la réception de l'ordre de service de démarrage des travaux, pour effectuer l'intégralité de la prestation sur les lieux indiqués dans l'article 5 du présent document.

Le titulaire indique le délai à la suite de son offre qui deviendra alors contractuel.

**Le délai ne peut être supérieur à celui de la personne publique.**

## **6.2 - CONSTATATION DE L'EXECUTION DES PRESTATIONS**

L'exécution des prestations est constatée par la réception des ouvrages.

## **6.3 - GARANTIE**

Les portes automatiques devront avoir une période de garantie, sa durée sera précisée dans l'offre du candidat.

La durée de garantie technique, pièces et main d'oeuvre comprises, est décomptée à partir de la date d'admission du matériel concerné. Cette durée peut être supérieure si le titulaire consent un délai de garantie plus important ; dans ce cas c'est la garantie du titulaire qui s'applique. Toutefois, à l'issue de cette période de garantie technique, le titulaire reste engagé par la garantie légale des vices cachés (article 1641 et suivants du Code Civil).

## **6.4 - HOMOLOGATION**

Tous les matériels proposés, les équipements et raccordements électriques nécessaires à l'installation devront répondre systématiquement aux dernières normes européennes en vigueur.

## **ARTICLE 7 - VERIFICATION - RECEPTION**

A l'issue des opérations de vérification, la P.R.M. prend une décision d'admission, de réfaction ou de rejet.

### **7.1 - RECEPTION**

La réception sera prononcée dans les conditions prévues à l'article 41 du CCAG travaux.

Passé le délai prévu à l'article 41 du CCAG travaux, dans le silence de la P.R.M., la décision de réception est réputée acquise.

Lorsque la P.R.M. estime que les prestations pourraient être admises moyennant certaines mises au point, il en prononce l'ajournement en invitant le titulaire à les refaire dans un délai déterminé après avoir effectué ces mises au point.

### **7.2 - REFACTION**

Lorsque la P.R.M. estime que les prestations ne satisfont pas entièrement aux conditions du marché, mais qu'elles présentent des possibilités d'admission en l'état, il peut prononcer une réfaction qui consiste en une réduction de prix selon l'étendue des imperfections constatées.

### **7.3 - REJET**

Lorsque la P.R.M. estime que les prestations ne peuvent être admises en l'état, même avec réfaction, il en prononce le rejet partiel ou total.

### **7.4 – PARFAIT ACHEVEMENT POUR LE LOT GROS OEUVRE**

A compter de la réception des travaux, durant un an court la période de parfait achèvement selon les dispositions prévues par le CCAG Travaux (article 44.1)

Il est appliqué une retenue de garantie de 5% du montant du marché majoré éventuellement du montant des avenants. Le titulaire pourra substituer le paiement de la retenue de garantie par une garantie à première demande selon les dispositions prévues au code des marchés publics articles 99 à 101.

## **ARTICLE 8 - PRIX OU MODALITES DE SA DETERMINATION**

Les prix sont précisés dans les bordereaux de prix, ils sont fermes.

## **ARTICLE 9 - CONDITIONS DE REGLEMENT DU MARCHÉ**

### **9.1 --JUSTIFICATIFS A PRODUIRE A L'APPUI DES FACTURES**

Le paiement des factures est conditionné à la production du bon d'attachement contradictoire des travaux exécutés et le bon de réception des travaux. A défaut de présentation de ce dernier, la facture sera retournée au titulaire.

### **9.2 -MODALITES ET DELAIS DE REGLEMENT**

Le paiement s'effectuera suivant les règles de la comptabilité publique. Le délai de paiement est de 45 jours, le délai de mandatement de 30 jours. Si le délai global de paiement est dépassé, le titulaire percevra des intérêts moratoires au taux en vigueur (taux d'intérêt légal majoré de 2 points). Les factures sont à adresser à la Direction des Finances.

Le DGD sera réglé dans un délai de 45 jours à compter de son acceptation pour l'entreprise titulaire.

## **ARTICLE 10 – ACOMPTE ET AVANCE FORFAITAIRE**

Le règlement est prévu par acompte mensuel suivant l'avancement des travaux.

## **ARTICLE 11 - PENALITES**

Le non-respect des engagements contractuels donne lieu à l'application de pénalités cumulables. Ces pénalités sont notifiées par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le titulaire dispose d'un délai de cinq jours à compter de la réception du courrier l'informant des pénalités, pour faire valoir ses observations, par lettre recommandée avec accusé de réception. Passé ce délai, il sera considéré que le titulaire n'a pas d'observations à émettre au sujet des pénalités qui seront opérées par la P.R.M.

A la deuxième observation, outre l'application de pénalités, la P.R.M. pourra résilier de plein droit le marché, sans indemnité ni compensation pour la part non réalisée du marché.

### **11.1. - PENALITES POUR NON-CONFORMITE DES PRESTATIONS EXECUTEES**

Les prestations exécutées non conformes au marché ou qui n'auraient pas été présentés préalablement à la P.R.M., est sanctionnée par une pénalité de **100 €** par type de prestations contestées. De plus, le titulaire devra procéder à ses frais, aux reprises des prestations non conformes sous quarante huit heures.

### **11.2. - PENALITES POUR RETARD DANS LES INSTALLATIONS**

En cas de non-respect des délais d'installation, une pénalité de **150 €** par jour de retard sera appliquée.

## **ARTICLE 12 - CONDITIONS DE RESILIATION**

Les cas de résiliation sont :

- ceux prévus au CCAG-travaux
- celui prévu à l'article 12 du présent CCATP - pénalités

**ARTICLE 13 - LITIGES ET CONTENTIEUX**

**13.1. - LITIGES**

Préalablement à tout recours contentieux, le Comité Consultatif Régional de Règlement Amiable prévu à l'article 131 du CMP pourra être saisi, soit par le responsable du marché, soit par le titulaire, dans les conditions fixées aux articles 131 et suivants du CMP.

**13.2. - CONTENTIEUX**

Le Tribunal Administratif de Marseille est seul compétent pour connaître des litiges qui surviendraient lors de l'exécution du présent marché.

**ARTICLE 14 – DEROGATIONS**

Articles du présent CCAP dérogeant au CCAG travaux	Articles du CCAG travaux auxquels il est dérogé	Observations
6	14	Emballage, transport et livraison
11	11.1	Pénalités
12	24 à 32	Résiliation

**ARTICLE 15- MONTANT DE L'OFFRE et DELAI**

**Nom du candidat :**

**Adresse et téléphone :**

Montant hors TVA<sup>1</sup> -----

Taux de la TVA<sup>2</sup>-----

Montant TTC-----

Montant (TTC) arrêté en lettres à :

-----  
-----

**- Compte à créditer**

Numéro :

Banque :

\_\_\_\_\_



**Mairie de La Ciotat - Direction Générale des Services Techniques**  
REAMENAGEMENT EXTERIEUR DE L'ENTREE DE L'HOTEL DE VILLE  
**D.P.G.F**

**lot n°1 - INSTALLATION PORTES AUTOMATIQUES**

DESIGNATION	U	Q	Prix Unitaire	TOTAL HT
Remplacement de <u>porte automatique</u> , y compris dépose des existant.	F	1,00		

DETAIL DU LOT N°1 :
<p>Détail : Ces travaux impliquent le remplacement des portes automatiques ainsi que les coffres et motorisations, l'isolation de l'alimentation électrique, la dépose des radars d'ouverture, les éléments coulissants et fixes.</p> <p>Les portes seront conformes à la norme NFP 25/362, conformes aux C.E et C.048 (réouverture par énergie intrinsèque).</p> <p>Fermeture par un verrou électrique avec déverrouillage manuel de l'intérieur par un bouton d'ouverture d'urgence conformément à la norme 25/362 sur la porte extérieure.</p> <p>Sont compris :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Installation du chantier avec balisage de sécurité.</li><li>- Dépose des portes coulissantes et des parties fixes, y compris coffre moteur et radars d'ouverture et évacuation à la décharge publique, raccordement électrique + protection différentielle.</li><li>- Fourniture et pose de portes automatiques 2 vantaux coulissants en aluminium avec pont thermique, vitrage sécurit et 2 parties fixes par portes. Teinte choix du maître d'œuvre.</li></ul> <p>Passage libre : 2,00 m Hauteur passage : 2,05 m Longueur mécanisme : 4,10 m env. Côtes tableaux : L = 4,10 mp / H = 2,05 m</p> <p>Avec joint d'étanchéité.</p> <p>Y compris le sélecteur de position ouverte ou fermée par force statique, l'unité de commande gérée par microprocesseur, translation par galets et contre-galets nylon, système de réglage du parallélisme, ainsi que l'entrainement par corroie crantée pour un</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Nettoyage de chantier.</li></ul>

HT	
TVA	
TTC	

L'entreprise est tenue de respecter la position des joints creux sur l'enduit, en se reportant aux plans fournis à l'échelle 1-50ème.

**Mairie de La Ciotat - Direction Générale des Services Techniques**  
**REAMENAGEMENT EXTERIEUR DE L'ENTREE DE L'HOTEL DE VILLE**

**D.P.G.F**

**lot n°2 - Gros Œuvre - Menuiserie bois - Serrurerie - Electricité**

	<b>DESIGNATION</b>	<b>U</b>	<b>Q</b>	<b>Prix Unitaire</b>	<b>TOTAL HT</b>
0	<u>Installation de chantier</u> , mise en sécurité, avec balisage, clôture et toutes sujétions.	U	1,00		
1	<u>Fouille en rigole</u> , y compris dressement des parois et réglage soigné du fond de fouilles et évacuation gravat à la décharge publique.	m <sup>3</sup>	2,00		
2	<u>Semelle filante</u> , y compris béton de propreté à 250 kg sur 5 cm d'épaisseur, ferrailage aciers HA, bétonnage à 350kg.	U	1,00		
3	<u>Parois verticales maçonnées</u> - Fourniture et pose en blocs calibrés à bancher de 20cm, solidarités par remplissage en béton à 350 kg, y compris démolition des débords du palier, évacuation des eaux, arase et enduit. Y compris réservation pour boîtes aux le	m <sup>2</sup>	13,00		
4	<u>Réhausse de muret existant</u> en Parpaings creux de 20cm d'ép., y compris préparation du support avec dépose de dalles existantes pour réemploi, ancrage métallique, arase et enduit.	m <sup>2</sup>	4,50		
5	<u>Réhausse et renforcement de muret existant</u> en Parpaings creux de 20cm d'ép., y compris préparation du support, ancrage métallique et enduit.	m <sup>2</sup>	3,00		
6	<u>Habillage étanche</u> toutes parois jardinière + FLINKOTE ou similaire, Bidim, couche drainante et terre végétal.	U	1,00		
7	<u>Enduit monocouche projeté</u> , ép. Mini. 12mm. Finition frotassée idem ascenseur, y compris joint creux. Couleur à définir par le maître d'ouvrage.	m <sup>2</sup>	27,00		
8	Fourniture et pose de <u>Projecteur étanche architectural</u> de 150W en pied de façade, ø 200, y compris câblage et protection. Alimentation depuis TGBT du hall. Position de part et d'autre de l'escalier.	U	2,00		
9	Fourniture et pose de <u>lettres en acier (bronze)</u> posées sur entretoises de 5 cm. Devise : " LIBERTE EGALITE FRATERNITE". Police style Romain (L), à définir précisément avec le maître d'ouvrage. Ht 17 cm.	U	1,00		
10	Fourniture et pose de spots <u>encastrés</u> basse tension pour illumination de la devise en sous-face de l'encadrement bois. Y compris dépose de l'éclairage existant et modification du nouvel éclairage.	U	4,00		
11	Fourniture et pose de <u>Porte-drapeaux</u> avec écusson.	U	2,00		

**Mairie de La Ciotat - Direction Générale des Services Techniques**  
**REAMENAGEMENT EXTERIEUR DE L'ENTREE DE L'HOTEL DE VILLE**

**D.P.G.F**

<b>12</b>	Poteau métallique <u>support</u> de la vêtüre bois encadrant l'entrée. Y compris raccord, traitement anti-corrosion.	U	2,00		
<b>13</b>	Fourniture et pose de <u>Vêtüre bois</u> extérieure traitée PRODEMA ou équivalent, y compris ossature et joints, calepinage selon plans (Encadrement et portillon).	m <sup>2</sup>	12,00		
<b>14</b>	Cadre métallique pour <u>portillon</u> , habillage bois, y compris pose et toutes sujétions. Traitement anti-corrosion.	U	1,00		
<b>15</b>	Fourniture et pose de <u>boîtes à lettres</u> homologuées et étanches, dans réservations prévues dans les murs maçonnés.	U	2,00		
<b>16</b>	Dépose du garde-corps existant et évacuation à la décharge publique.	U	2,00		
<b>17</b>	Fourniture et pose de <u>garde-corps</u> . Main courante bois exotique - Poteaux bois exotique avec âme inox - Lisses inox. Mise en conformité de la partie basse sur une hauteur de 45 cm pleine ou ajourée.	U	2,00		
<b>18</b>	Fourniture et pose de <u>Claustra</u> bois traité extérieur 2.50 x 2.50, y compris fixation définitive au sol, fouille + scellement béton.	U	1,00		

<b>HT</b>	
<b>TVA</b>	
<b>TTC</b>	

L'entreprise est tenue de respecter la position des joints creux sur l'enduit, en se reportant aux plans fournis à l'échelle 1-50ème.



Plaque existante  
une attention  
particulière sera  
demandée lors  
des travaux,  
notamment lors de la  
réalisation des fouilles  
de fondation.



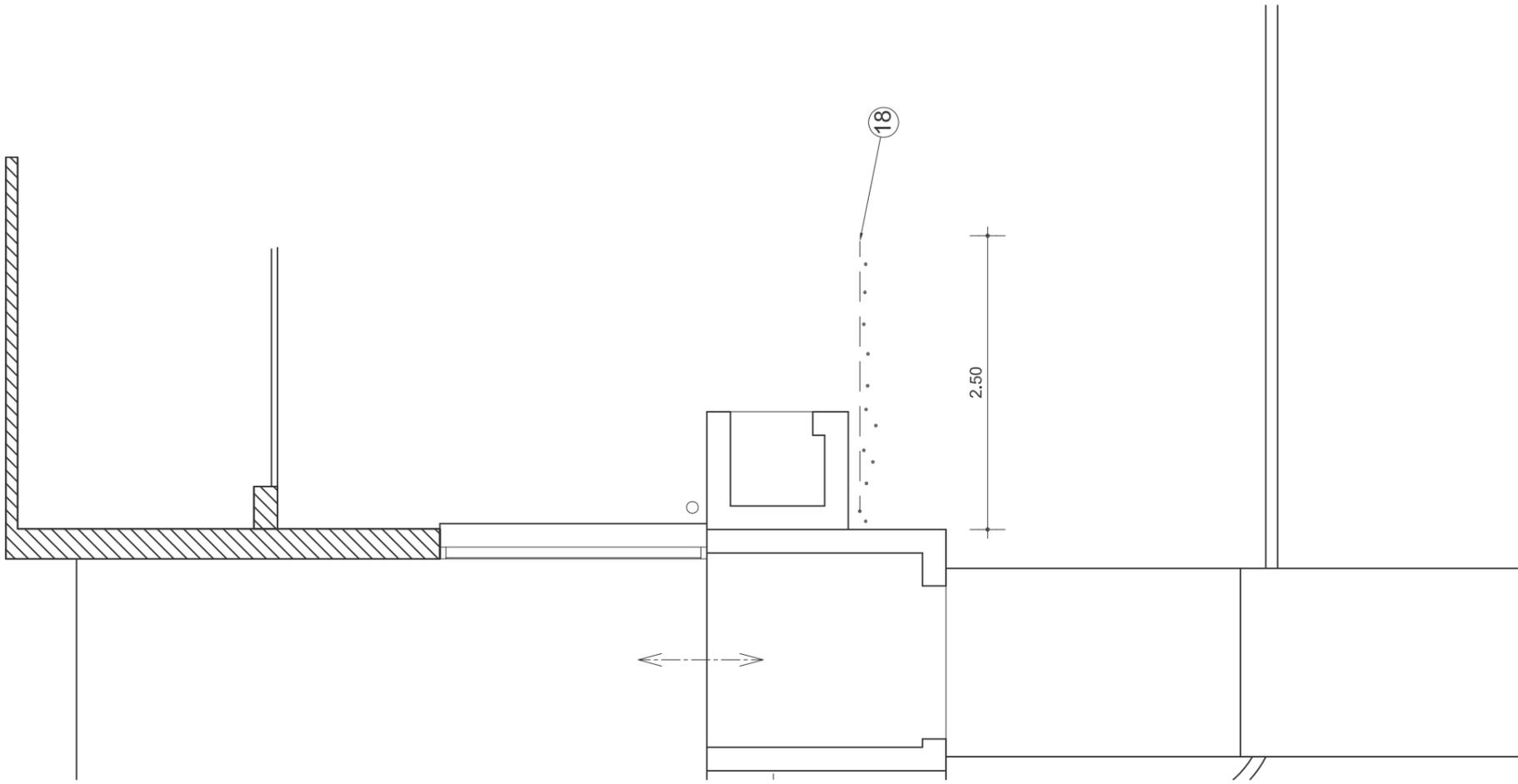
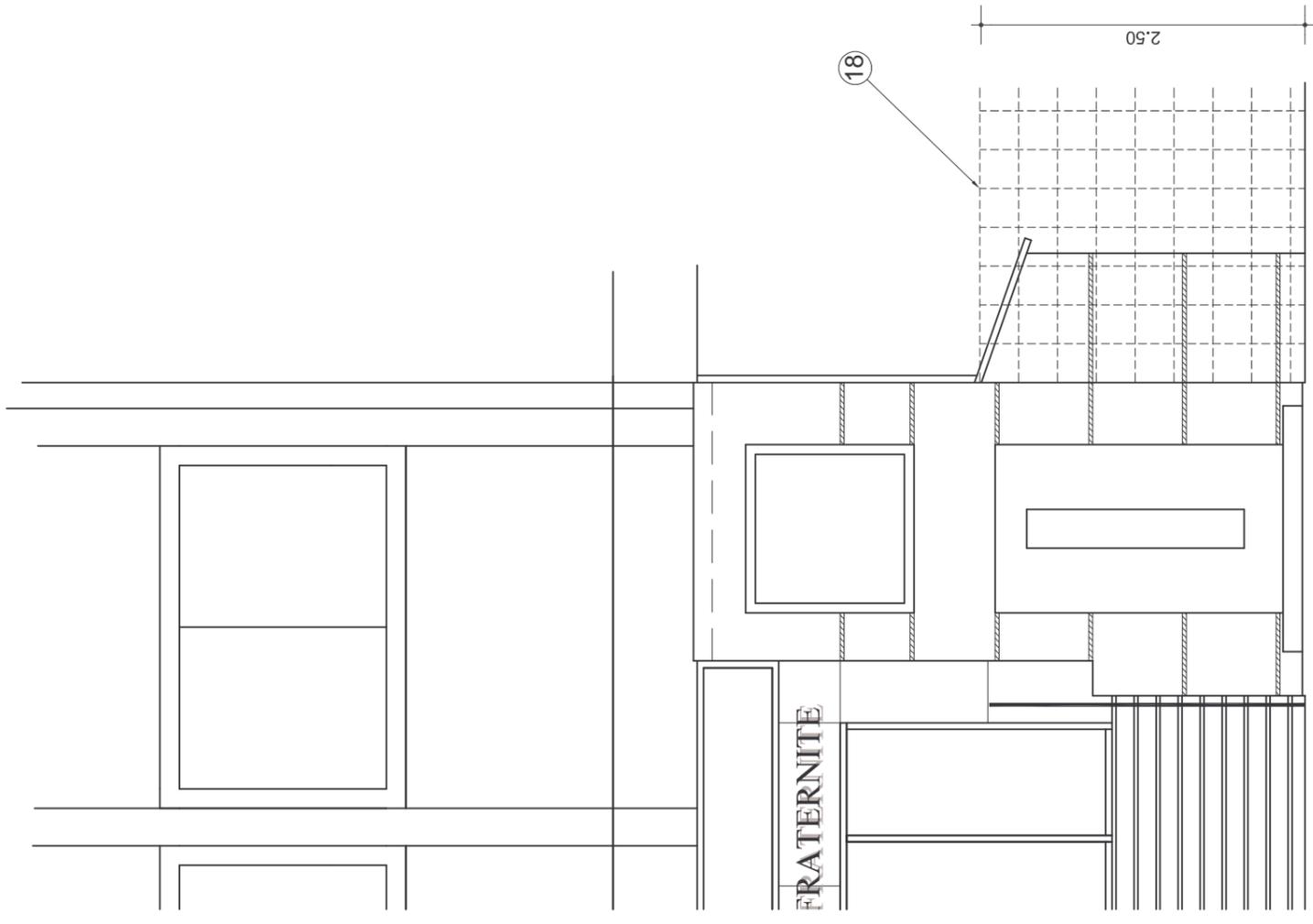


ETAT EXISTANT

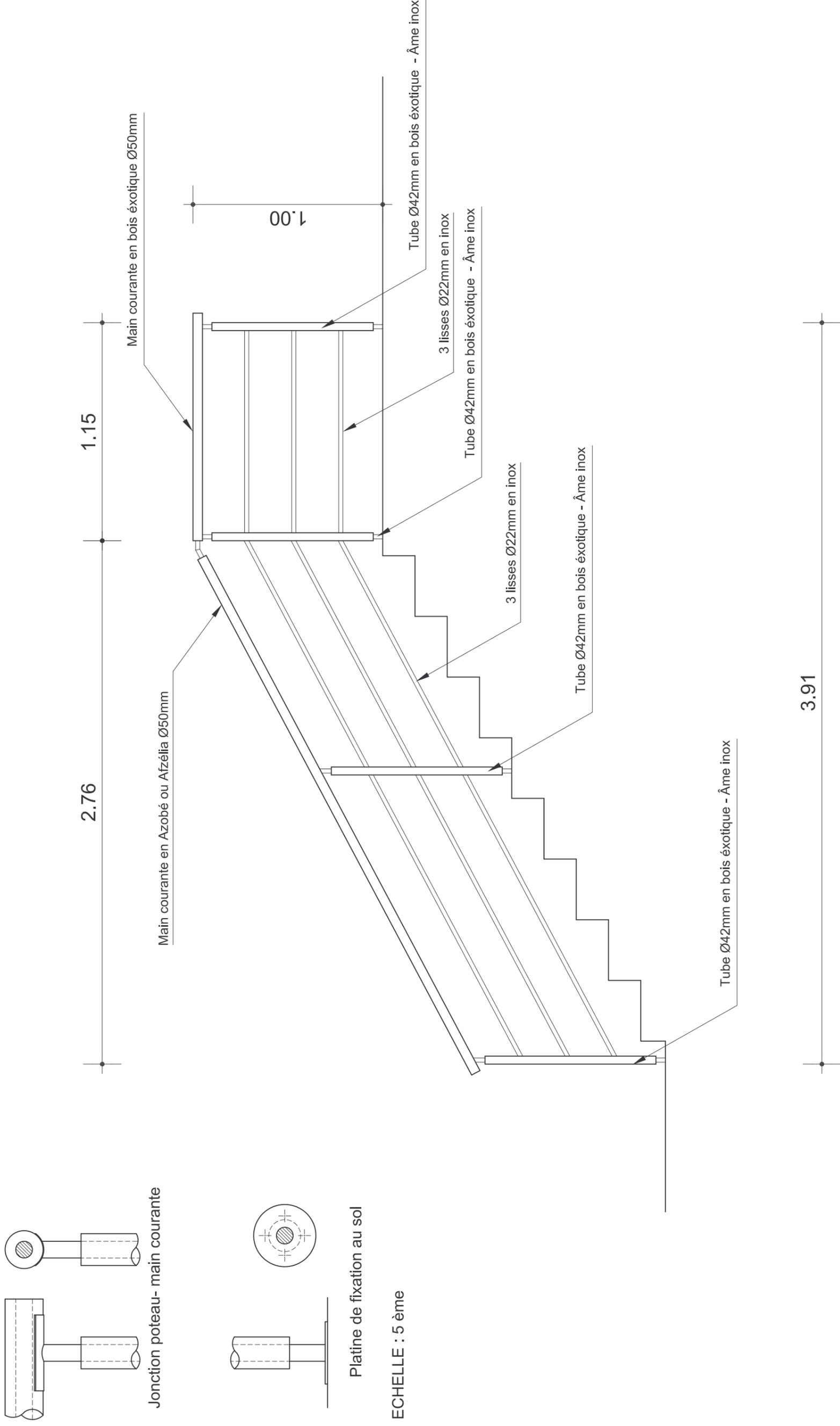


ETAT PROJETE

# CLAUSTRA BOIS



# DETAIL RAMPE



Le calcul des dimensions de chaque élément sera à la charge de l'entreprise, afin d'assurer la stabilité et la pérennité de l'ouvrage.

ECHELLE : 20 ème

## REGLEMENT DE CONSULTATION

M.A.P.A.

**Maître d'ouvrage :**

Mairie de La Ciotat, Hôtel de Ville, Rond Point des Messageries Maritimes, 13600 La Ciotat

**Service gestionnaire :**

Bâtiment/Travaux neufs.

**Mode de passation :**

Marché à procédure adaptée selon article 28 du Code des Marchés Publics

**Objet du marché et caractéristiques principales :**

Réaménagement extérieur de l'entrée de l'hôtel de ville

**Durée du marché et délai d'exécution :**

Deux mois et demi (15 jours de préparation et 2 mois de chantier)

**Critères de choix (par ordre décroissant) :**

- 1 - Valeur technique au regard des références similaires et de la production d'un mémoire technique présentant l'entreprise et ses moyens ainsi qu'une note méthodologique.
- 2 - Prix

**Décomposition en lots et tranches :**

Lot N°1 : Installations portes automatiques

Lot N°2 : Gros-œuvre - Menuiserie bois - Serrurerie - Electricité

**Modalités d'obtention du dossier :**

En mairie à la Direction de la commande publique bureau 240, par demande écrite par fax uniquement au 04-42-08-88-49 ou à télécharger sur site internet de la ville : <http://www.la.ciotat.com/> rubrique marchés publics/travaux.

**Conditions de remise des offres:**

Par dépôt contre récépissé au secrétariat du service patrimoine, 1<sup>er</sup> étage, hôtel de ville, rond point des messageries maritimes, 13600 La Ciotat ou par lettre recommandée avec AR uniquement.

**Justifications à produire à l'appui des candidatures :**

Tous les renseignements et justifications conformes aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics.

Visite de chantier obligatoire. Prendre rendez-vous auprès de Mme. Pascale LAROUSSE-ROCQUEMONT (04-42-08-88-10).

**Renseignements d'ordre technique et/ou administratif :**

Technique : Mme. Pascale LAROUSSE-ROCQUEMONT (04-42-08-88-10) /Mr Daniel COMBO (04-42-08-88-00 poste 42 22) .

Administratif : Mme CANTAT (04-42-08-88-89).

**Date et heure limite de remise des offres :**

Le mardi 5 septembre 2006 à 16h.

**Date d'envoi de l'avis d'appel public à la publication :** le 13 juillet 2006

## MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

### M.A.P.A.

**Maître d'ouvrage :**

Mairie de La Ciotat, Hôtel de Ville, Rond Point des Messageries Maritimes, 13600 La Ciotat

**Service gestionnaire :**

Bâtiment/Travaux neufs.

**Mode de passation :**

Marché à procédure adaptée selon article 28 du Code des Marchés Publics

**Objet du marché et caractéristiques principales :**

Réaménagement extérieur de l'entrée de l'hôtel de ville

**Durée du marché et délai d'exécution :**

Deux mois et demi (15 jours de préparation et 2 mois de chantier)

**Critères de choix (par ordre décroissant) :**

1 - Valeur technique au regard des références similaires et de la production d'un mémoire technique présentant l'entreprise et ses moyens ainsi qu'une note méthodologique.

2 - Prix

**Décomposition en lots et tranches :**

Lot N°1 : Installations portes automatiques

Lot N°2 : Gros-œuvre - Menuiserie bois - Serrurerie - Electricité

**Modalités d'obtention du dossier :**

En mairie à la Direction de la commande publique bureau 240, par demande écrite par fax uniquement au 04-42-08-88-49 ou à télécharger sur site internet de la ville : <http://www.la.ciotat.com/> rubrique marchés publics/travaux.

**Conditions de remise des offres:**

Par dépôt contre récépissé au secrétariat du service patrimoine, 1<sup>er</sup> étage, hôtel de ville, rond point des messageries maritimes, 13600 La Ciotat ou par lettre recommandée avec AR uniquement.

**Justifications à produire à l'appui des candidatures :**

Tous les renseignements et justifications conformes aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics.

Visite de chantier obligatoire. Prendre rendez-vous auprès de Mme. Pascale LAROUSSE-ROCQUEMONT (04-42-08-88-10).

**Renseignements d'ordre technique et/ou administratif :**

Technique : Mme. Pascale LAROUSSE-ROCQUEMONT (04-42-08-88-10) /Mr Daniel COMBO (04-42-08-88-00 poste 42 22) .

Administratif : Mme CANTAT (04-42-08-88-89).

**Date et heure limite de remise des offres :**

Le mardi 5 septembre 2006 à 16h.

**Date d'envoi de l'avis d'appel public à la publication :** le 13 juillet 2006



Personne publique, Commune de La Ciotat  
représentée par le Maire de La Ciotat

## **MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**

# **Réaménagement extérieur de l'entrée de l'Hôtel de Ville.**

## **CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES Valant acte d'engagement**

**Lot n°** .....

## **ARTICLE 1 - INTERVENANTS**

### **- Personne publique**

La Personne Publique est La Commune de la Ciotat, représentée par Monsieur le Maire de La Ciotat.

### **- Responsable du suivi de l'exécution du marché**

Le Maire de La Ciotat ou son délégué, responsable du suivi de l'exécution du marché, est désigné ci-après par le sigle "P.R.M."

### **- Titulaire**

L'entreprise signataire du marché et ses éventuels sous-traitants sont désignés ci-après par le "Titulaire".

## **ARTICLE 2 - DOCUMENTS CONTRACTUELS**

Les pièces constitutives du marché sont par ordre de priorité décroissante :

- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P), valant acte d'engagement
- la DPGF
- le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de travaux (C.C.A.G. - travaux.).

Le Titulaire ne pourra se prévaloir, dans l'exercice de sa mission, d'une quelconque ignorance des textes énumérés ci-dessus des lois, décrets, arrêtés, règlements, circulaires de tous les textes administratifs européens, nationaux ou locaux et, d'une manière générale, de tout texte et de toute la réglementation intéressant son activité pour l'exécution du présent marché.

## **ARTICLE 3 - MODE DE PASSATION DU MARCHE**

Le présent marché est passé selon un marché à procédure adaptée conformément à l'article 28 du CMP.

## **ARTICLE 4 - DUREE DU MARCHE**

Le présent marché prendra effet à la date de l'ordre de service de démarrage des travaux ; le délai d'exécution de travaux est fixé à 2 mois et demi y compris période de préparation de 15 jours.

## **ARTICLE 5 - OBJET ET FORME DU MARCHE**

Les stipulations du présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) concernent des travaux d'aménagement extérieurs de l'entrée de l'Hôtel de Ville, rond point des messageries maritimes à la Ciotat.

Ces travaux sont détaillés dans la DPGF annexée au présent document.

### **Le marché est composé de 2 lots :**

- lot 1 : fourniture et pose des portes automatiques.
- lot 2 : Gros œuvre – menuiseries bois – serrurerie – électricité.

## **ARTICLE 6 - MODALITES D'EXECUTION DU MARCHE**

### **6.1 - DELAIS D'EXECUTION**

Le titulaire dispose d'un délai de 2 mois et demi à compter de la réception de l'ordre de service de démarrage des travaux, pour effectuer l'intégralité de la prestation sur les lieux indiqués dans l'article 5 du présent document.

Le titulaire indique le délai à la suite de son offre qui deviendra alors contractuel.  
**Le délai ne peut être supérieur à celui de la personne publique.**

## **6.2 - CONSTATATION DE L'EXECUTION DES PRESTATIONS**

L'exécution des prestations est constatée par la réception des ouvrages.

## **6.3 - GARANTIE**

Les portes automatiques devront avoir une période de garantie, sa durée sera précisée dans l'offre du candidat.

La durée de garantie technique, pièces et main d'oeuvre comprises, est décomptée à partir de la date d'admission du matériel concerné. Cette durée peut être supérieure si le titulaire consent un délai de garantie plus important ; dans ce cas c'est la garantie du titulaire qui s'applique. Toutefois, à l'issue de cette période de garantie technique, le titulaire reste engagé par la garantie légale des vices cachés (article 1641 et suivants du Code Civil).

## **6.4 - HOMOLOGATION**

Tous les matériels proposés, les équipements et raccordements électriques nécessaires à l'installation devront répondre systématiquement aux dernières normes européennes en vigueur.

## **ARTICLE 7 - VERIFICATION - RECEPTION**

A l'issue des opérations de vérification, la P.R.M. prend une décision d'admission, de réfaction ou de rejet.

### **7.1 - RECEPTION**

La réception sera prononcée dans les conditions prévues à l'article 41 du CCAG travaux.

Passé le délai prévu à l'article 41 du CCAG travaux, dans le silence de la P.R.M., la décision de réception est réputée acquise.

Lorsque la P.R.M. estime que les prestations pourraient être admises moyennant certaines mises au point, il en prononce l'ajournement en invitant le titulaire à les refaire dans un délai déterminé après avoir effectué ces mises au point.

### **7.2 - REFACTION**

Lorsque la P.R.M. estime que les prestations ne satisfont pas entièrement aux conditions du marché, mais qu'elles présentent des possibilités d'admission en l'état, il peut prononcer une réfaction qui consiste en une réduction de prix selon l'étendue des imperfections constatées.

### **7.3 - REJET**

Lorsque la P.R.M. estime que les prestations ne peuvent être admises en l'état, même avec réfaction, il en prononce le rejet partiel ou total.

### **7.4 – PARFAIT ACHEVEMENT POUR LE LOT GROS OEUVRE**

A compter de la réception des travaux, durant un an court la période de parfait achèvement selon les dispositions prévues par le CCAG Travaux (article 44.1)

Il est appliqué une retenue de garantie de 5% du montant du marché majoré éventuellement du montant des avenants. Le titulaire pourra substituer le paiement de la retenue de garantie par une garantie à première demande selon les dispositions prévues au code des marchés publics articles 99 à 101.

## **ARTICLE 8 - PRIX OU MODALITES DE SA DETERMINATION**

Les prix sont précisés dans les bordereaux de prix, ils sont fermes.

## **ARTICLE 9 - CONDITIONS DE REGLEMENT DU MARCHÉ**

### **9.1 --JUSTIFICATIFS A PRODUIRE A L'APPUI DES FACTURES**

Le paiement des factures est conditionné à la production du bon d'attachement contradictoire des travaux exécutés et le bon de réception des travaux. A défaut de présentation de ce dernier, la facture sera retournée au titulaire.

### **9.2 -MODALITES ET DELAIS DE REGLEMENT**

Le paiement s'effectuera suivant les règles de la comptabilité publique. Le délai de paiement est de 45 jours, le délai de mandatement de 30 jours. Si le délai global de paiement est dépassé, le titulaire percevra des intérêts moratoires au taux en vigueur (taux d'intérêt légal majoré de 2 points). Les factures sont à adresser à la Direction des Finances.

Le DGD sera réglé dans un délai de 45 jours à compter de son acceptation pour l'entreprise titulaire.

## **ARTICLE 10 – ACOMPTES ET AVANCE FORFAITAIRE**

Le règlement est prévu par acompte mensuel suivant l'avancement des travaux.

## **ARTICLE 11 - PENALITES**

Le non-respect des engagements contractuels donne lieu à l'application de pénalités cumulables. Ces pénalités sont notifiées par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le titulaire dispose d'un délai de cinq jours à compter de la réception du courrier l'informant des pénalités, pour faire valoir ses observations, par lettre recommandée avec accusé de réception. Passé ce délai, il sera considéré que le titulaire n'a pas d'observations à émettre au sujet des pénalités qui seront opérées par la P.R.M.

A la deuxième observation, outre l'application de pénalités, la P.R.M. pourra résilier de plein droit le marché, sans indemnité ni compensation pour la part non réalisée du marché.

### **11.1. - PENALITES POUR NON-CONFORMITE DES PRESTATIONS EXECUTEES**

Les prestations exécutées non conformes au marché ou qui n'auraient pas été présentés préalablement à la P.R.M., est sanctionnée par une pénalité de **100 €** par type de prestations contestées. De plus, le titulaire devra procéder à ses frais, aux reprises des prestations non conformes sous quarante huit heures.

### **11.2. - PENALITES POUR RETARD DANS LES INSTALLATIONS**

En cas de non-respect des délais d'installation, une pénalité de **150 €** par jour de retard sera appliquée.

## **ARTICLE 12 - CONDITIONS DE RESILIATION**

Les cas de résiliation sont :

- ceux prévus au CCAG-travaux
- celui prévu à l'article 12 du présent CCATP - pénalités

**ARTICLE 13 - LITIGES ET CONTENTIEUX**

**13.1. - LITIGES**

Préalablement à tout recours contentieux, le Comité Consultatif Régional de Règlement Amiable prévu à l'article 131 du CMP pourra être saisi, soit par le responsable du marché, soit par le titulaire, dans les conditions fixées aux articles 131 et suivants du CMP.

**13.2. - CONTENTIEUX**

Le Tribunal Administratif de Marseille est seul compétent pour connaître des litiges qui surviendraient lors de l'exécution du présent marché.

**ARTICLE 14 – DEROGATIONS**

Articles du présent CCAP dérogeant au CCAG travaux	Articles du CCAG travaux auxquels il est dérogé	Observations
6	14	Emballage, transport et livraison
11	11.1	Pénalités
12	24 à 32	Résiliation

**ARTICLE 15- MONTANT DE L'OFFRE et DELAI**

**Nom du candidat :**

**Adresse et téléphone :**

Montant hors TVA<sup>1</sup> -----

Taux de la TVA<sup>2</sup>-----

Montant TTC-----

Montant (TTC) arrêté en lettres à :

-----  
-----

**- Compte à créditer**

Numéro :

Banque :

\_\_\_\_\_



**Mairie de La Ciotat - Direction Générale des Services Techniques**  
REAMENAGEMENT EXTERIEUR DE L'ENTREE DE L'HOTEL DE VILLE  
**D.P.G.F**

**lot n°1 - INSTALLATION PORTES AUTOMATIQUES**

DESIGNATION	U	Q	Prix Unitaire	TOTAL HT
Remplacement de <u>porte automatique</u> , y compris dépose des existant.	F	1,00		

DETAIL DU LOT N°1 :
<p>Détail : Ces travaux impliquent le remplacement des portes automatiques ainsi que les coffres et motorisations, l'isolation de l'alimentation électrique, la dépose des radars d'ouverture, les éléments coulissants et fixes.</p> <p>Les portes seront conformes à la norme NFP 25/362, conformes aux C.E et C.048 (réouverture par énergie intrinsèque).</p> <p>Fermeture par un verrou électrique avec déverrouillage manuel de l'intérieur par un bouton d'ouverture d'urgence conformément à la norme 25/362 sur la porte extérieure.</p> <p>Sont compris :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Installation du chantier avec balisage de sécurité.</li><li>- Dépose des portes coulissantes et des parties fixes, y compris coffre moteur et radars d'ouverture et évacuation à la décharge publique, raccordement électrique + protection différentielle.</li><li>- Fourniture et pose de portes automatiques 2 vantaux coulissants en aluminium avec pont thermique, vitrage sécurit et 2 parties fixes par portes. Teinte choix du maître d'œuvre.</li></ul> <p>Passage libre : 2,00 m Hauteur passage : 2,05 m Longueur mécanisme : 4,10 m env. Côtes tableaux : L = 4,10 mp / H = 2,05 m</p> <p>Avec joint d'étanchéité.</p> <p>Y compris le sélecteur de position ouverte ou fermée par force statique, l'unité de commande gérée par microprocesseur, translation par galets et contre-galets nylon, système de réglage du parallélisme, ainsi que l'entraînement par corroie crantée pour un</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Nettoyage de chantier.</li></ul>

HT	
TVA	
TTC	

L'entreprise est tenue de respecter la position des joints creux sur l'enduit, en se reportant aux plans fournis à l'échelle 1-50ème.

**Mairie de La Ciotat - Direction Générale des Services Techniques**  
**REAMENAGEMENT EXTERIEUR DE L'ENTREE DE L'HOTEL DE VILLE**

**D.P.G.F**

**lot n°2 - Gros Œuvre - Menuiserie bois - Serrurerie - Electricité**

	<b>DESIGNATION</b>	<b>U</b>	<b>Q</b>	<b>Prix Unitaire</b>	<b>TOTAL HT</b>
0	<u>Installation de chantier</u> , mise en sécurité, avec balisage, clôture et toutes sujétions.	U	1,00		
1	<u>Fouille en rigole</u> , y compris dressement des parois et réglage soigné du fond de fouilles et évacuation gravat à la décharge publique.	m <sup>3</sup>	2,00		
2	<u>Semelle filante</u> , y compris béton de propreté à 250 kg sur 5 cm d'épaisseur, ferrailage aciers HA, bétonnage à 350kg.	U	1,00		
3	<u>Parois verticales maçonnées</u> - Fourniture et pose en blocs calibrés à bancher de 20cm, solidarités par remplissage en béton à 350 kg, y compris démolition des débords du palier, évacuation des eaux, arase et enduit. Y compris réservation pour boîtes aux le	m <sup>2</sup>	13,00		
4	<u>Réhausse de muret existant</u> en Parpaings creux de 20cm d'ép., y compris préparation du support avec dépose de dalles existantes pour réemploi, ancrage métallique, arase et enduit.	m <sup>2</sup>	4,50		
5	<u>Réhausse et renforcement de muret existant</u> en Parpaings creux de 20cm d'ép., y compris préparation du support, ancrage métallique et enduit.	m <sup>2</sup>	3,00		
6	<u>Habillage étanche</u> toutes parois jardinière + FLINKOTE ou similaire, Bidim, couche drainante et terre végétal.	U	1,00		
7	<u>Enduit monocouche projeté</u> , ép. Mini. 12mm. Finition frotassée idem ascenseur, y compris joint creux. Couleur à définir par le maître d'ouvrage.	m <sup>2</sup>	27,00		
8	Fourniture et pose de <u>Projecteur étanche architectural</u> de 150W en pied de façade, ø 200, y compris câblage et protection. Alimentation depuis TGBT du hall. Position de part et d'autre de l'escalier.	U	2,00		
9	Fourniture et pose de <u>lettres en acier (bronze)</u> posées sur entretoises de 5 cm. Devise : " LIBERTE EGALITE FRATERNITE". Police style Romain (L), à définir précisément avec le maître d'ouvrage. Ht 17 cm.	U	1,00		
10	Fourniture et pose de spots <u>encastrés</u> basse tension pour illumination de la devise en sous-face de l'encadrement bois. Y compris dépose de l'éclairage existant et modification du nouvel éclairage.	U	4,00		
11	Fourniture et pose de <u>Porte-drapeaux</u> avec écusson.	U	2,00		

**Mairie de La Ciotat - Direction Générale des Services Techniques**  
**REAMENAGEMENT EXTERIEUR DE L'ENTREE DE L'HOTEL DE VILLE**

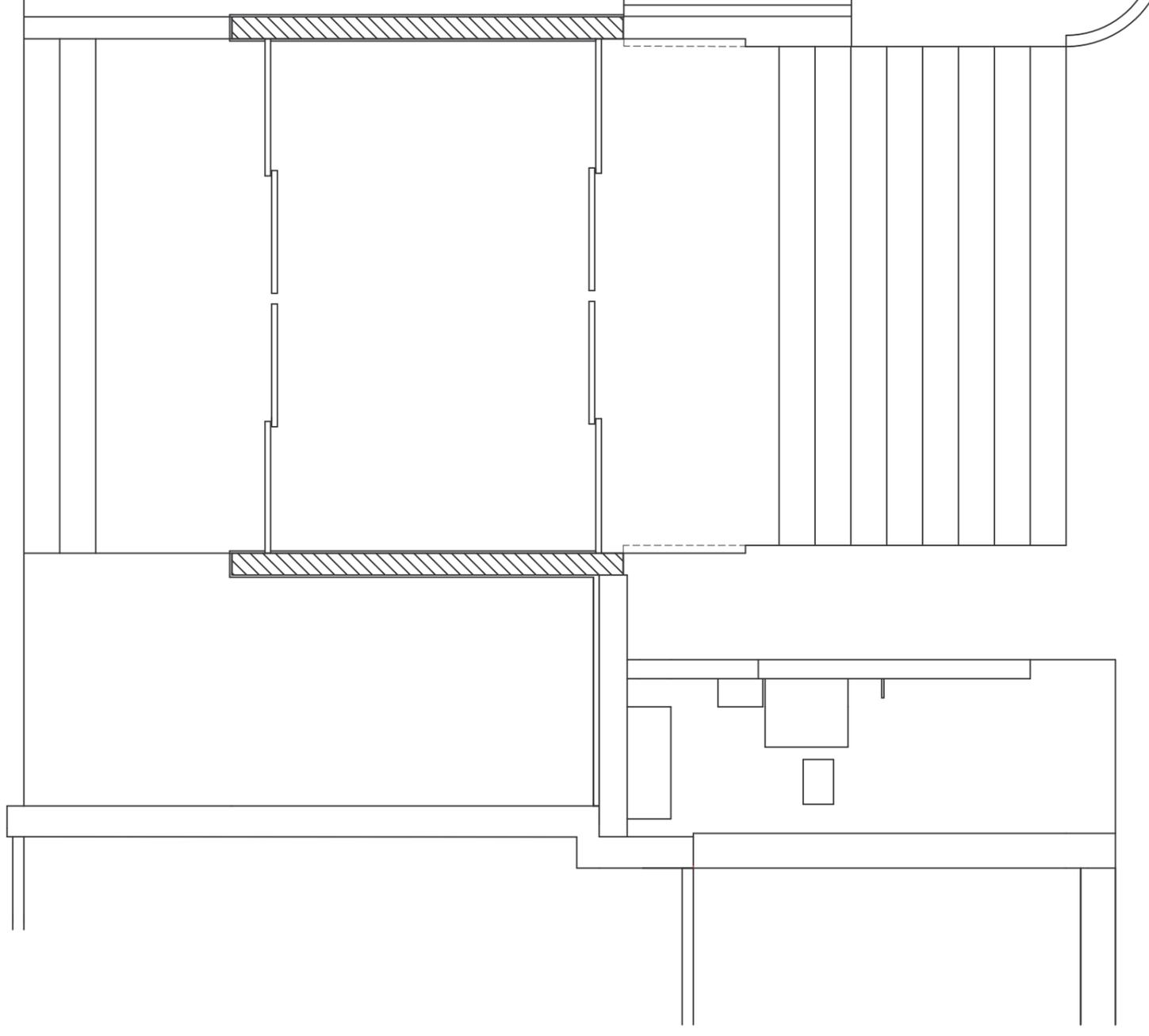
**D.P.G.F**

<b>12</b>	Poteau métallique <u>support</u> de la vêtüre bois encadrant l'entrée. Y compris raccord, traitement anti-corrosion.	U	2,00		
<b>13</b>	Fourniture et pose de <u>Vêtüre bois</u> extérieure traitée PRODEMA ou équivalent, y compris ossature et joints, calepinage selon plans (Encadrement et portillon).	m <sup>2</sup>	12,00		
<b>14</b>	Cadre métallique pour <u>portillon</u> , habillage bois, y compris pose et toutes sujétions. Traitement anti-corrosion.	U	1,00		
<b>15</b>	Fourniture et pose de <u>boîtes à lettres</u> homologuées et étanches, dans réservations prévues dans les murs maçonnés.	U	2,00		
<b>16</b>	Dépose du garde-corps existant et évacuation à la décharge publique.	U	2,00		
<b>17</b>	Fourniture et pose de <u>garde-corps</u> . Main courante bois exotique - Poteaux bois exotique avec âme inox - Lisses inox. Mise en conformité de la partie basse sur une hauteur de 45 cm pleine ou ajourée.	U	2,00		
<b>18</b>	Fourniture et pose de <u>Claustra</u> bois traité extérieur 2.50 x 2.50, y compris fixation définitive au sol, fouille + scellement béton.	U	1,00		

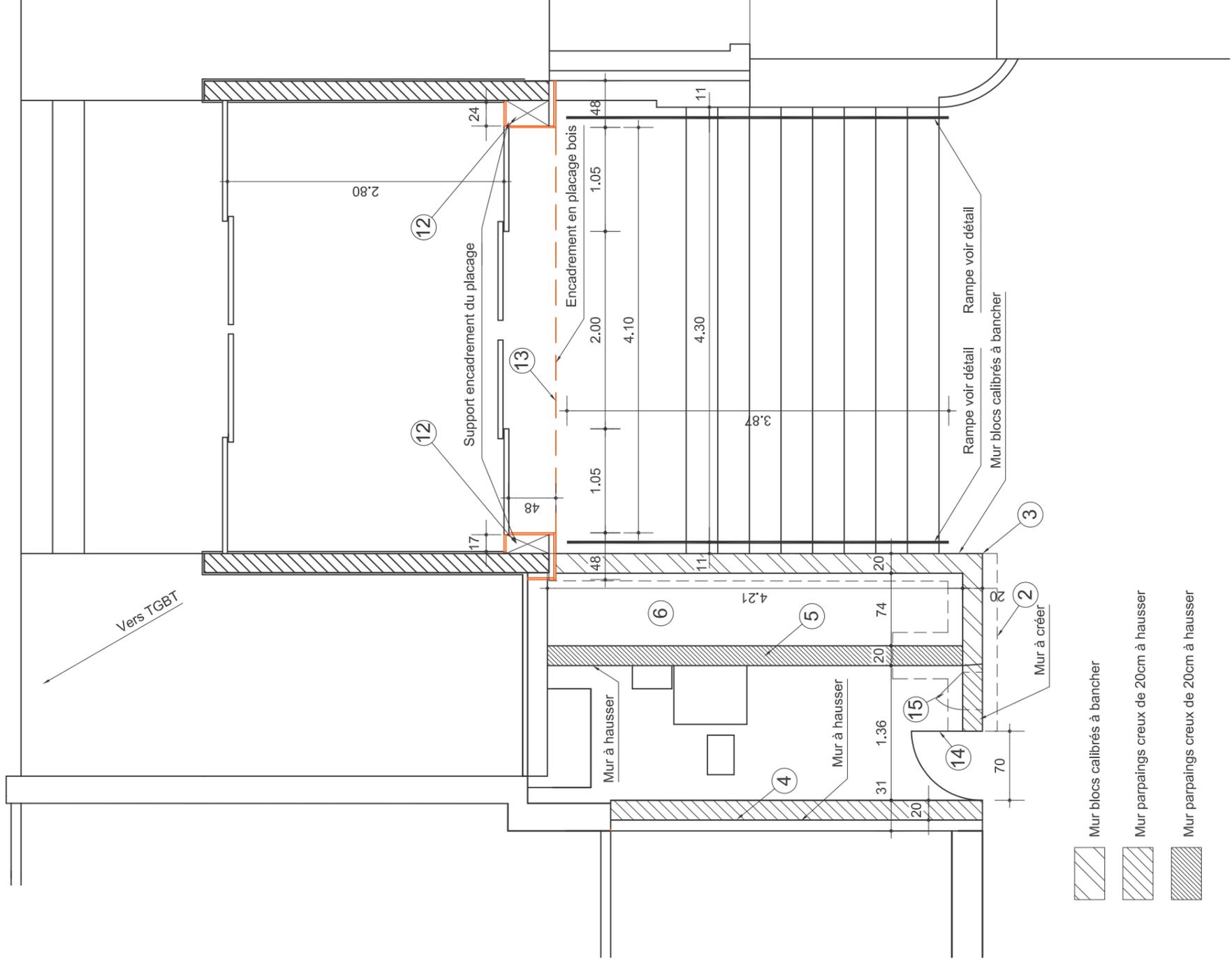
<b>HT</b>	
<b>TVA</b>	
<b>TTC</b>	

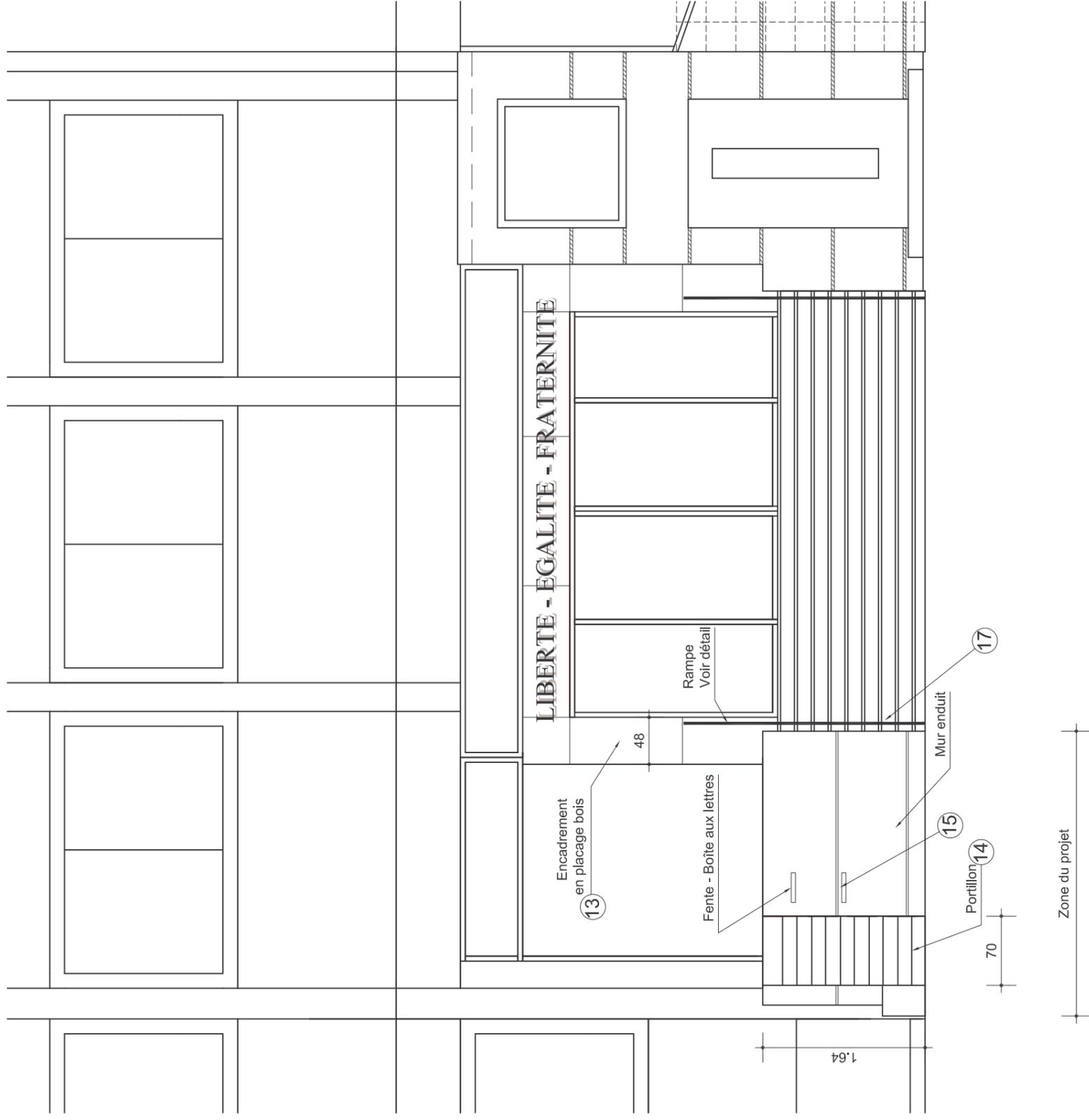
L'entreprise est tenue de respecter la position des joints creux sur l'enduit, en se reportant aux plans fournis à l'échelle 1-50ème.

PLAN  
EXISTANT

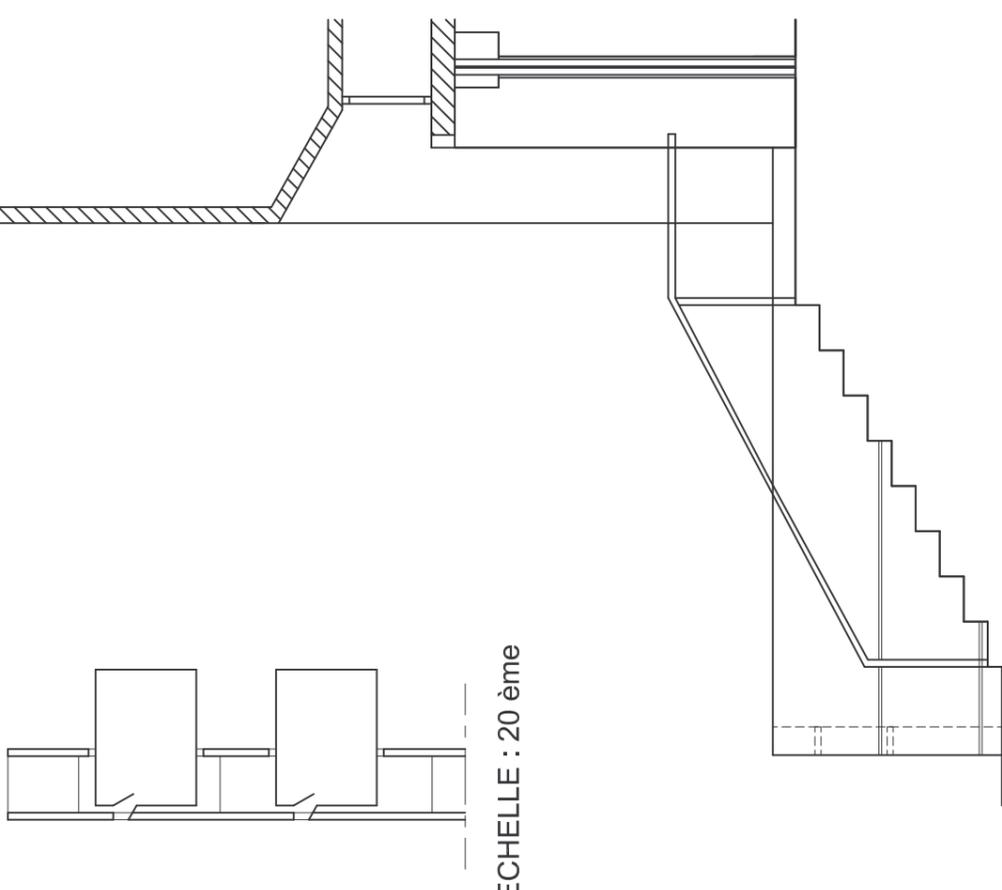


PLAN  
PROJET





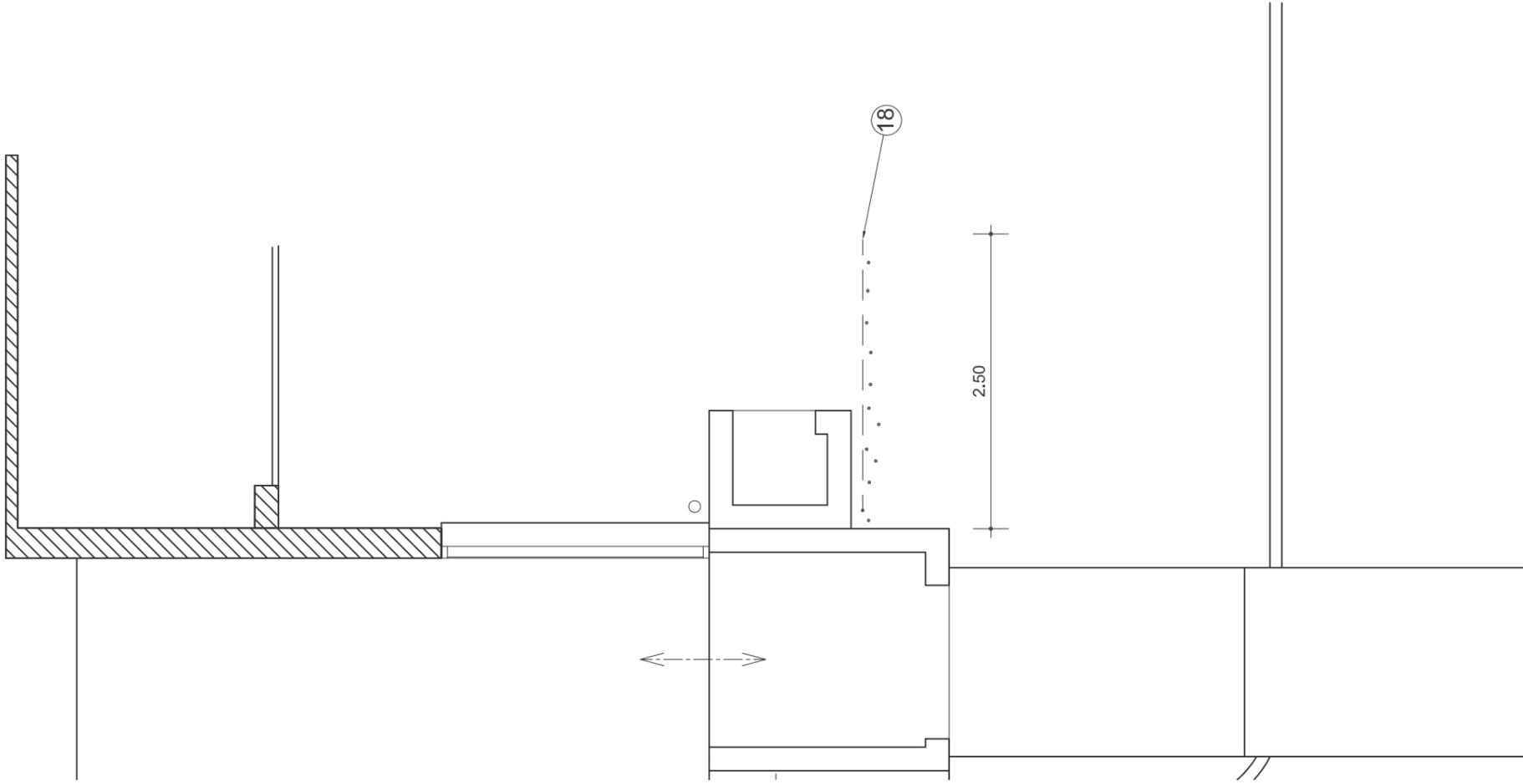
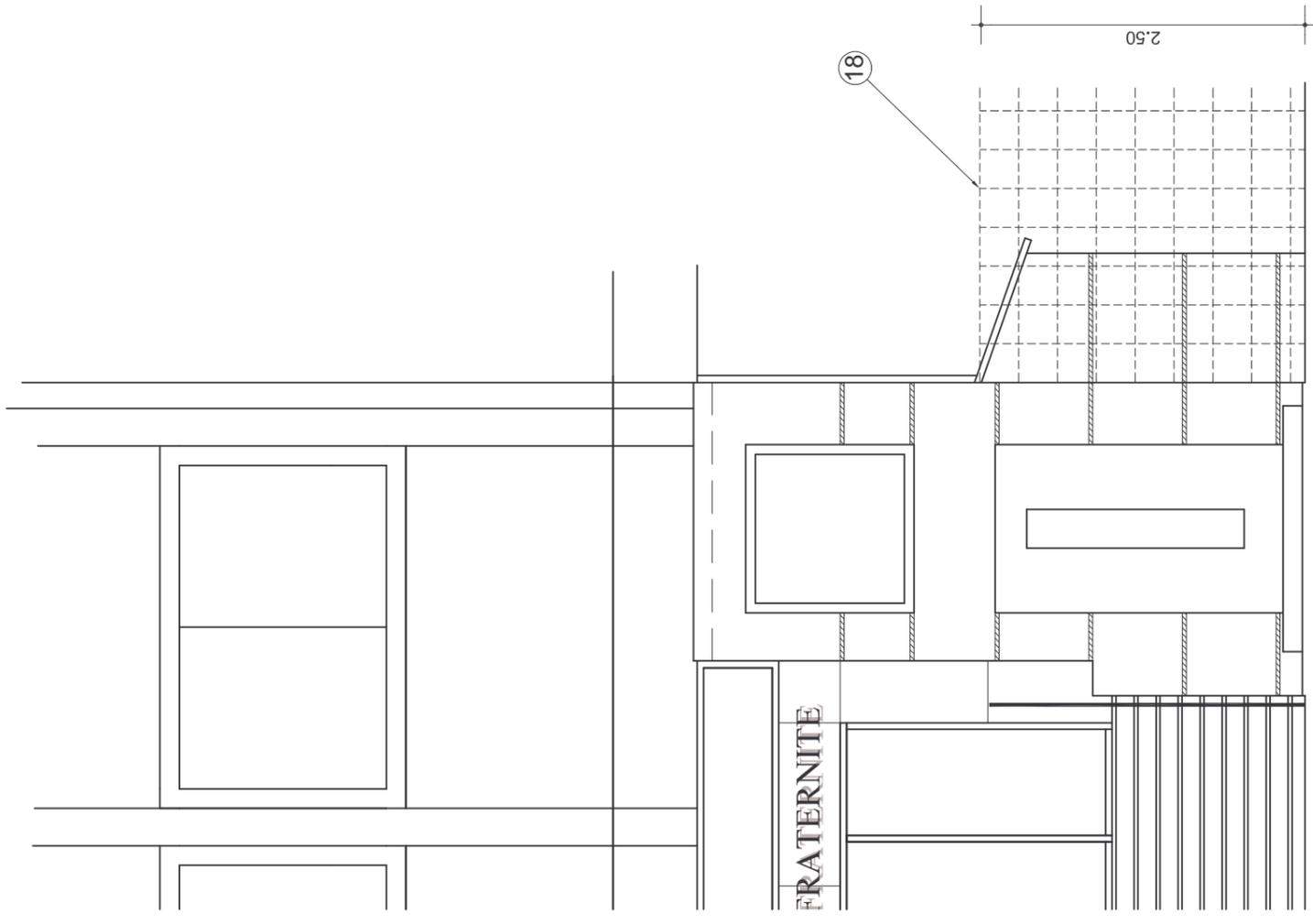
DETAIL BOITES AUX LETTRES



ECHELLE : 20 ème



# CLAUSTRA BOIS





Plaque existante  
une attention  
particulière sera  
demandée lors  
des travaux,  
notamment lors de la  
réalisation des fouilles  
de fondation.





ETAT EXISTANT



ETAT PROJETE

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

(Document à compléter et à joindre obligatoirement sous peine irrecevabilité de l'offre)

Je,  
Soussigné(e), (nom, prénom)

.....  
.....  
représentant la société

.....  
candidate à : (reprendre l'intitulé figurant dans l'avis de publicité)

.....  
**Je déclare sur l'honneur**, en application des articles 43, 44, 44-1 et 45 du CMP et des articles 8 et 38 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics :

a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du **code pénal** : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1 ;

b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du **code général des impôts** ;

c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du **code du travail** ;

d) ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce** ;

e) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du **code de commerce**, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

f) ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce**, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;

g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, au sens de l'article 43 du **code des marchés publics** ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisante par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.323-1 et L.323-8-2 ou L.323-8-5, du **code du travail** concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

i) Si le marché a une durée supérieure à 6 mois, je m'engage selon les dispositions du décret n°2005-1334 du 27 octobre 2005 à fournir tous les 6 mois jusqu'à la fin de son exécution une déclaration sur l'honneur de la réalisation du travail par des salariés employés régulièrement au regard des articles L320, L143-3 et R143-2

**NB - Les pièces accompagnant le dossier de candidature rédigées en langue étrangère seront acceptées si elles sont accompagnées d'une traduction en langue française.**

**Cochez les cases correspondantes.**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
(tampon de la société et signature en original)



MAIRIE DE LA CIOTAT

**Objet de la procédure : REAMENAGEMENT EXTERIEUR DE L'ENTREE DE L'HOTEL DE VILLE DE LA CIOTAT**

**Il vous est conseillé de prendre contact avec auprès de Mme. Pascale LAROUSSE-ROCQUEMONT (04-42-08-88-10) avant tout déplacement sur place .**

### **CERTIFICAT DE VISITE DES LOCAUX**

**Je soussigné (e)**

**en qualité de**

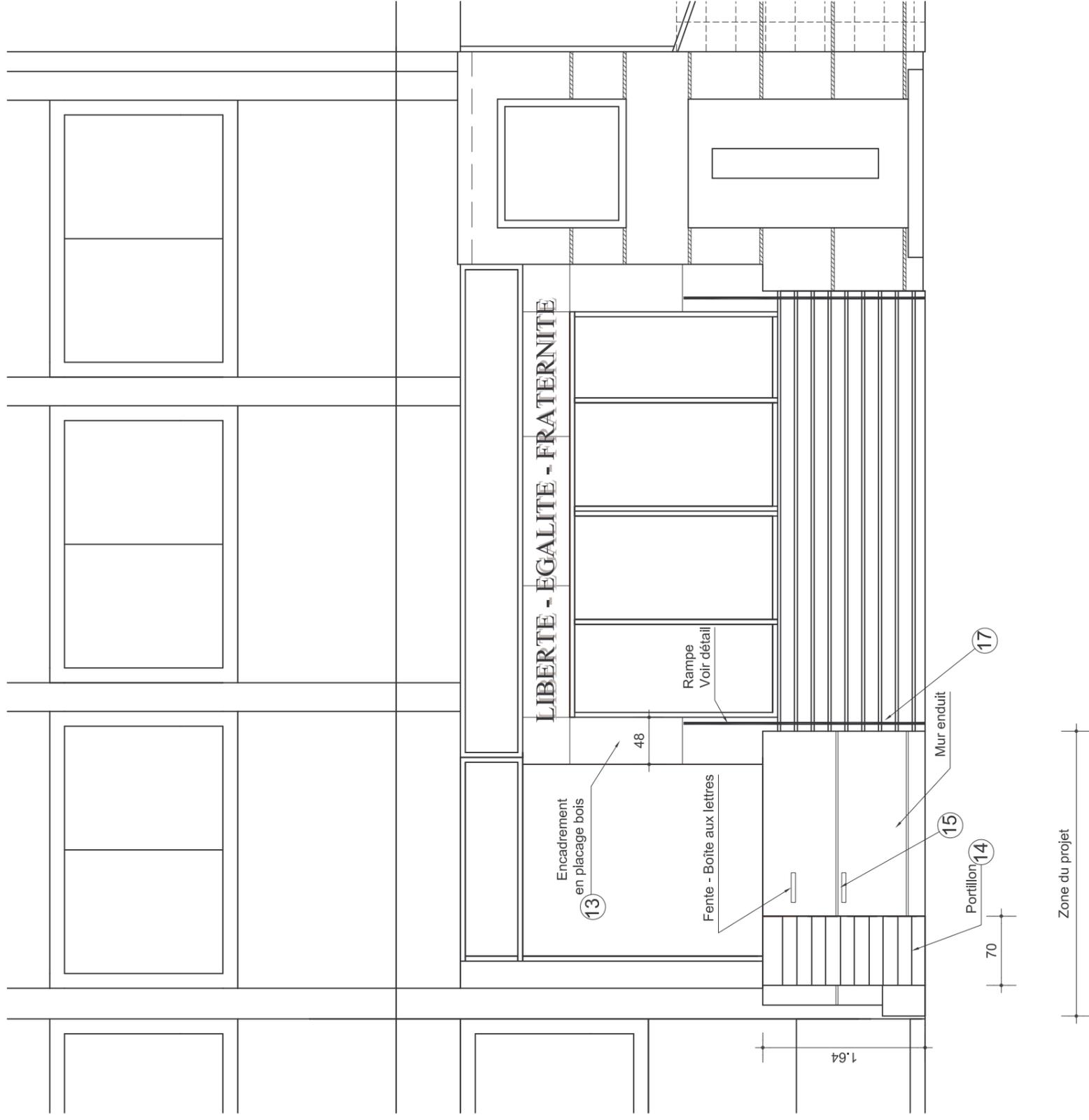
**certifie que l'entreprise**

**a visité ce jour pour évaluer les travaux dans le cadre de la procédure ci-dessus mentionnée.**

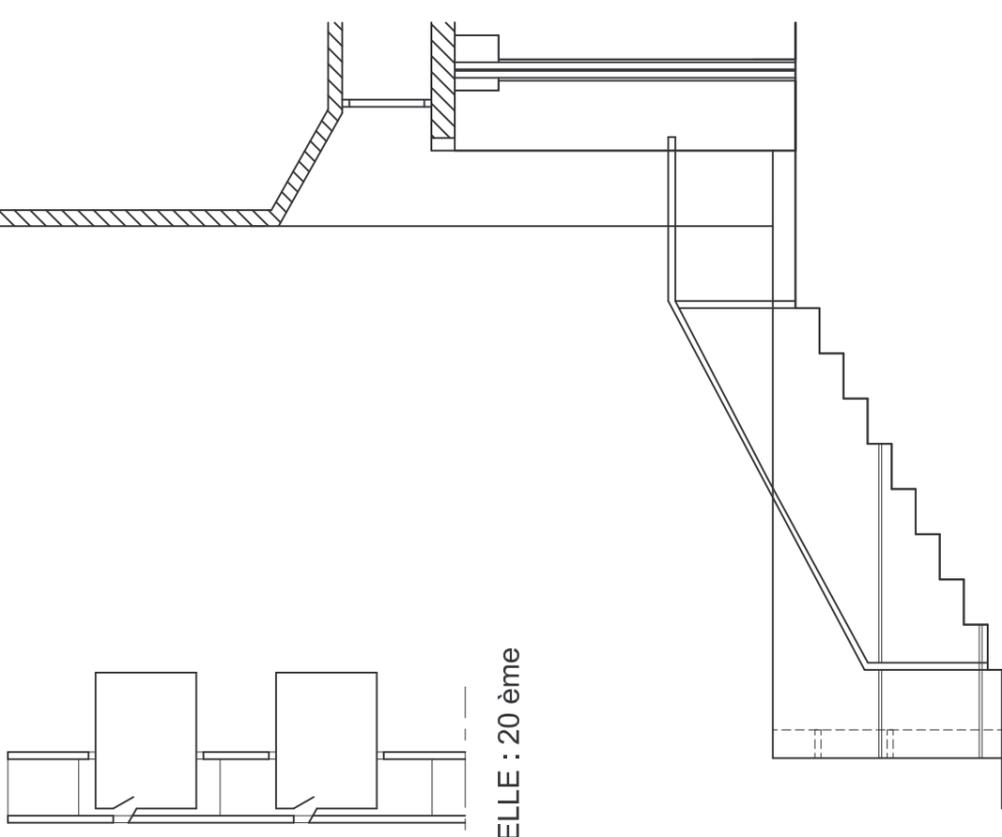
**La Ciotat, le**

**Visa du technicien**

**Document à insérer dans l'enveloppe sous peine d'irrecevabilité de l'offre.**

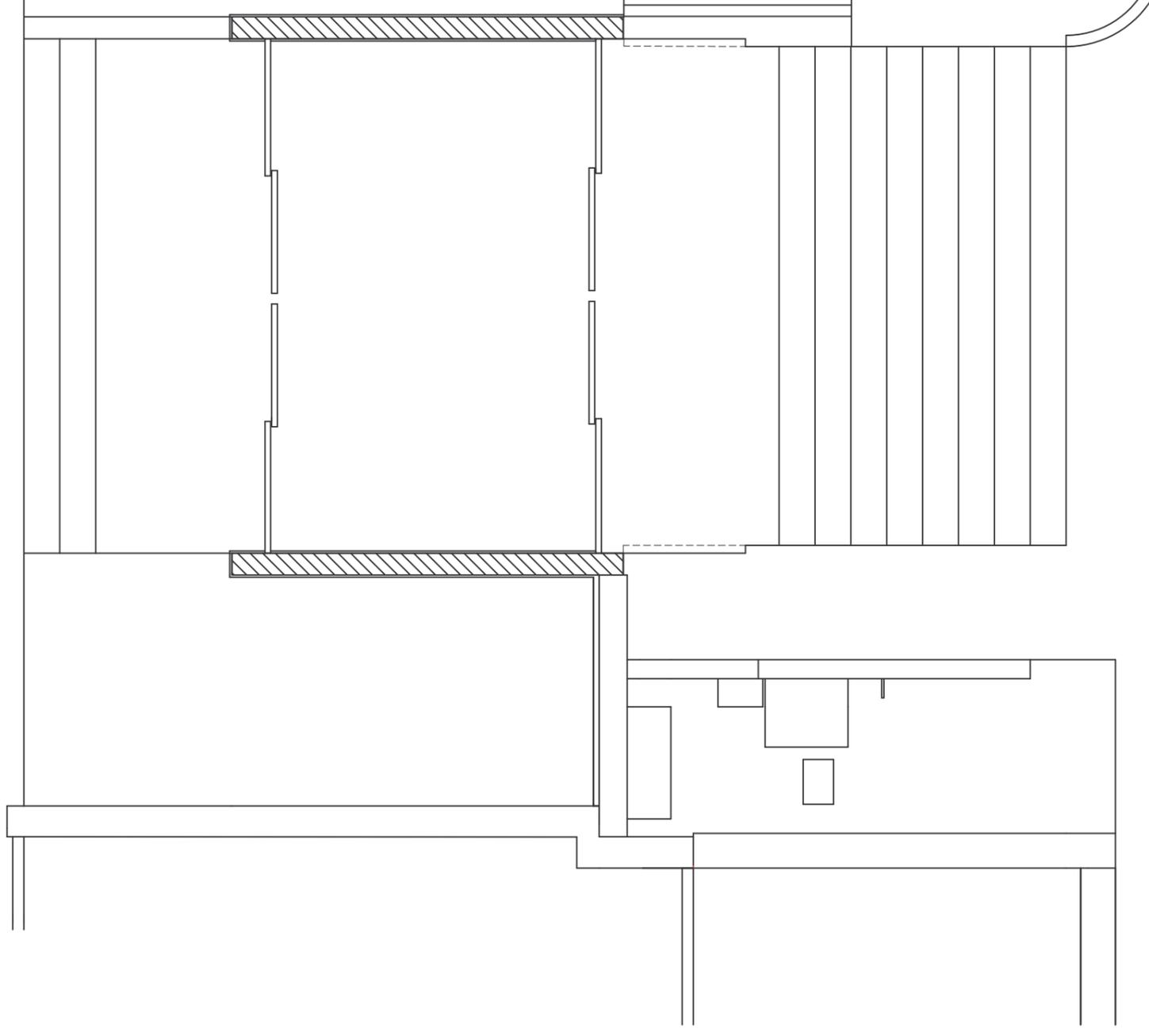


DETAIL BOITES AUX LETTRES

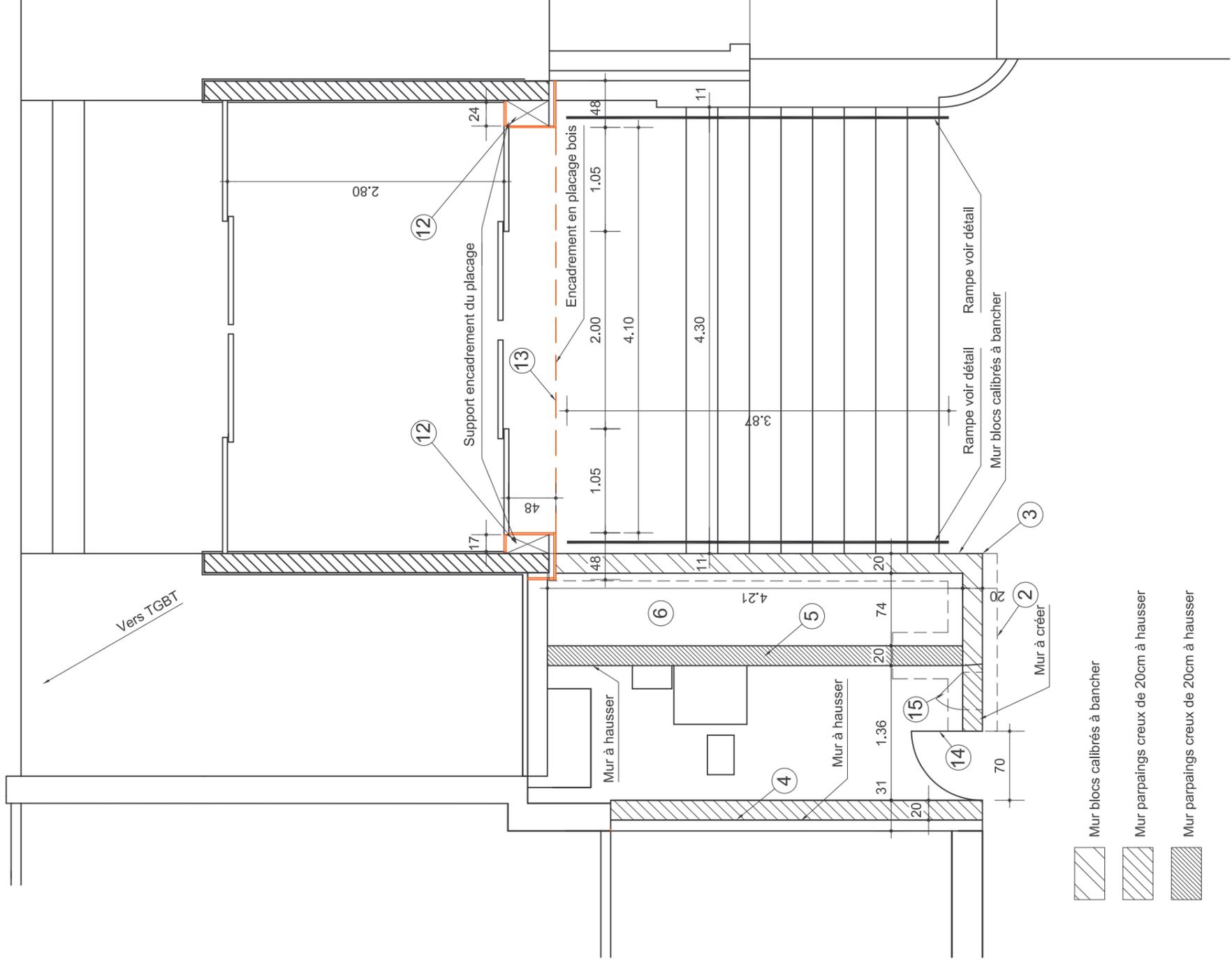


ECHELLE : 20 ème

# PLAN EXISTANT



# PLAN PROJET



## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(Document à compléter et à joindre obligatoirement sous peine d'irrecevabilité de l'offre)

Je,

Soussigné(e), (nom, prénom)

.....  
.....

représentant la société

candidate à : *(reprendre l'intitulé figurant dans l'avis de publicité)*

.....  
.....

**Je déclare sur l'honneur**, en application des articles 43, 44, 44-1 et 45 du CMP et des articles 8 et 38 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics :

a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du **code pénal** : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1 ;

b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du **code général des impôts** ;

c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du **code du travail** ;

d) ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce** ;

e) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du **code de commerce**, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

f) ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce**, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;

g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, au sens de l'article 43 du **code des marchés publics** ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisante par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.323-1 et L.323-8-2 ou L.323-8-5, du **code du travail** concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

i) Si le marché a une durée supérieure à 6 mois, je m'engage selon les dispositions du décret n°2005-1334 du 27 octobre 2005 à fournir tous les 6 mois jusqu'à la fin de son exécution une déclaration sur l'honneur de la réalisation du travail par des salariés employés régulièrement au regard des articles L320, L143-3 et R143-2

**NB - Les pièces accompagnant le dossier de candidature rédigées en langue étrangère seront acceptées si elles sont accompagnées d'une traduction en langue française.**

**Cochez les cases correspondantes.**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
(tampon de la société et signature en original)



MAIRIE DE LA CIOTAT

**Objet de la procédure : REAMENAGEMENT EXTERIEUR DE L'ENTREE DE L'HOTEL DE VILLE DE LA CIOTAT**

**Il vous est conseillé de prendre contact avec auprès de Mme. Pascale LAROUSSE-ROCQUEMONT (04-42-08-88-10) avant tout déplacement sur place .**

### **CERTIFICAT DE VISITE DES LOCAUX**

**Je soussigné (e)**

**en qualité de**

**certifie que l'entreprise**

**a visité ce jour pour évaluer les travaux dans le cadre de la procédure ci-dessus mentionnée.**

**La Ciotat, le**

**Visa du technicien**

**Document à insérer dans l'enveloppe sous peine d'irrecevabilité de l'offre.**